

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL

Du 6 PLUVIOSE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Mercredi 25 JANVIER 1797, vieux style.)

(DIGNUM VERUM QUID VETAT?)

### A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

### Cours des changes du 5 pluviôse.

Amsterdam . . . . .	59 $\frac{1}{8}$ 60 $\frac{1}{8}$
Hambourg . . . . .	194 $\frac{1}{4}$ 191 $\frac{1}{2}$
Espagne . . . . .	11 5
Gênes . . . . .	92 $\frac{3}{4}$ 91 $\frac{1}{2}$
Livourne . . . . .	101 $\frac{1}{2}$
Basle . . . . .	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ p. à vue
Piastre . . . . .	5 4 6
Quadruple . . . . .	79
Or fin . . . . .	101 12 6
Souverain . . . . .	33 12 6
Mandat . . . . .	1 1 5 s. 9 d.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES. SUISSE.

Basle, 16 janvier. La commission criminelle des sept, après avoir interrogé les officiers prévenus et les témoins, a enfin fait, avant hier, son rapport au petit-conseil. Après une séance de dix heures, il a été décidé que plusieurs points n'étant pas encore assez éclaircis, la commission feroit de nouvelles informations; qu'en attendant le lieutenant-colonel Kolb et le capitaine Bourcard du Kirschgarten, resteroient en prison; que le major Merian s'y rendroit également; mais que l'aide-major Kolb seroit remis en liberté, quoique suspendu de ses fonctions. On croit que le procès sera terminé dans huit à dix jours. On attend avec une extrême curiosité le jugement du petit-conseil: cette affaire intéressant la neutralité, peut avoir dans la suite beaucoup d'influence sur le sort qui nous attend.

Les autrichiens vont faire le siège en règle de la tête du pont d'Huningue, que la garnison française défend avec autant d'intrépidité que d'intelligence. La nuit passée ils ont ouvert la tranchée et commencé la première parallèle à une grande distance de ce petit fort. Les batteries françaises ont été bien servies et ont tué ou blessé beaucoup de travailleurs. La garnison de la tête du pont sera renforcée d'une demi-brigade de l'armée de Sambre et Meuse, d'une des trois de la division Grenier, qui arriveront demain ou après-demain dans les environs de Huningue.

Le prince Charles n'arrivera pas à Lœrrach; on sait qu'il est parti, il y a quatre jours, de son quartier-général d'Offenbourg. On croit qu'il est parti pour le Tirol.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Brest, 27 nivose.

### Etat actuel de la flotte de Brest.

Vaisseaux rentrés.		Corvettes à rentrer.	
L'Indomptable,	80 can.	La Mutine (prise)	
Le Nestor,	74	Le Voltigeur.	
Le Cassard,	74		
Le Tourville,	74	<i>Flûtes à rentrer.</i>	
L'Eole,	74		
Le Pégase,	74	La Ville de l'Orient.	
Le Fougueux,	74	La Justine (prise sous	
Le Mutius,	74	le nom de Juste, suivant	
Le Redoutable,	74	les papiers anglais).	
Le Patriote,	74	Le Suffren (prise)	
Le Pluton,	74		
La Constitution,	74	<i>Vaisseaux perdus.</i>	
Le Watigny,	74		
Le Trajan,	74	Le Séduisant (jetté par	
La Révolution,	74	les courans sur le grand	
(Ce dernier à Rochefort).		Stewens, rocher de l'île	
		de Sein; près de 6 cents	
		hommes de l'équipage	
		ont été sauvés par les ba-	
		teaux du pays).	
		Le Scévola, quarante	
		canon (vaisseau rasé,	
		coulé bas en pleine	
		mer; l'équipage pris	
		à bord de la Révolu-	
		tion.)	
		Les Droits de l'Homme,	
		(é-houé dans la baie	
		d'Audierne, après avoir	
		fait échouer la fré-	
		gate anglaise l'Ama-	
		zone; l'équipage des	
		deux bâtimens a été	
		sauvé).	
		<i>Frégates perdues.</i>	
		L'Impatiente (perdue	

### Frégates rentrées.

- La Cocarde.
- L'Immortalité.
- La Bellone.
- La Coquille.
- La Romaine.
- La Syrene.
- La Résolue.
- La Charente.
- La Fraternité (à Rochefort).
- La Bravoure (à l'Orient).

### Corvettes rentrées.

- Le Renard.
- L'Athalante (ressortie).
- L'Affronteur.
- Le Vautour.

*Fûtes rentrées.*

La Fidelle.  
Le Nicomède.  
L'Allègre.  
L'Expériment.

*Vaisseaux à rentrer.*

Aucun.

*Frégates à rentrer.*

La Tortue (prise).

P A R I S , 5 pluviose.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant communication de la pièce suivante; elle est extraite du recueil des pièces imprimées par ordre de la haute-cour. Cette pièce donnera la clef de plus d'un énigme, et servira à expliquer ce qui s'est passé depuis un an; ce qui se passe sous nos yeux, et ce qui se passera d'ici aux élections.

*Quatre vingt-seizième et quatre-vingt-dix-septième] pièces.*

30 germinal, an 4 (1).

Ex. D. F.

Or. G. à Gracchus Babceuf.

« Tu as dû savoir, par Darthé ou autres, que j'étois appelé chez Barras. Ce matin, 30 germinal, j'ai eu audience de ce directeur: je l'ai laissé venir; il m'a long-tems parlé vaguement du danger où se trouvoit la patrie, sur-tout depuis les derniers mouvemens qui avoient éclaté, et que lui aussi a l'impudente effronterie d'attribuer au royalisme, dont il m'a cité quelques agens titrés, comme groupeurs en chef et directeurs d'opinions. Enfin, las de l'entendre débiter un salmigondis infect d'absurdités et d'incohérences, j'ai paru vouloir connoître la raison qui l'avoit fait me mander. Voici à-peu-près ce qu'il m'a dit; je m'asservis autant que possible, à ses propres termes:

« Des personnes, à qui j'ai lieu de me confier, m'ont dit, camarade, que tu étois un brave méridional, ayant bien fait la guerre, détestant fortement les royalistes et la tyrannie, à qui tu dois ta destitution; que tu étois lié avec des patriotes prononcés, des démocrates; que penses-tu? que peuvent ceux-ci? nous savons qu'ils préparent un mouvement. Les bonnes gens! le zèle les abasourdit; ils vont se faire prairialiser, tandis que pour sauver la patrie, il ne faut que vendémiaiser.

« Comme vous autres, je sais, moi, que l'ordre actuel des choses n'est pas le but que s'étoient proposé les hommes qui renversèrent la bastille, le trône et Robespierre; comme vous, je sais, moi, qu'il faut opérer un changement; que ce changement n'est pas aussi éloigné qu'en pourroit le croire; et lorsqu'on va le plus avoir besoin de patriotes pour l'opérer, ce changement, ils méditent notre ruine, notre mort; ils se font, sans y songer peut-être, les instrumens des émi-

(1) Date qui paroît être de la main de Babceuf.

(2)

grés, des royalistes, des fanatiques, qui jamais ne sont vus plus près de la monarchie; et tout allé bien! les Isnard, les Rovère, les Jourdan alloient bar dans leurs propres filets; les égorgemens qu'ils étoient renouvelés à leur voix sacrilège, à leurs exhortations meurtrières, retomboient sur leurs têtes; ils étoient frappés. Point du tout; que des étres imprudens, instigués par des contre-révolutionnaires, désorganisent tous nos plans, démolissent toutes nos batteries. (Et puis il s'exclamoit: Quelle inconscience a été funeste!) C'est Pitt, c'est Cobden qui ont suggéré tout cela. Mais voyons, que pensez-vous de cela, mon camarade?

« Je l'avoue franchement que je ne m'attendois pas, *ex abrupto*, un homme qui ne peut ignorer que suis son ennemi, me fit une pareille question. Cependant me composant autant que possible, j'ai dit: « Je n'ai aucune connoissance des instigations de Pitt, de Cobden, d'Isnard, ni de Rovère, etc. Je sens comme toi, que l'ordre actuel des choses est cruel, pénible, et j'attribue au même sentiment de la part du peuple, l'esprit de mouvement dont tu viens de me parler: il peut s'être glissé dans les groupes quelque ennemi du peuple, mais sa doctrine y a été conspuée; car le cri de tous les groupes étoit unanimement celui de la plus forte indignation contre ses oppresseurs, ses ennemis, et je ne sache pas qu'on serve les tyrans en les faisant exécuter. Et vous parlez de mouvement! il n'y en a pas eu même l'ombre, à moins que vous ne qualifiez ainsi quelque groupe qui ne paroissent pas animés d'une manière inquiétante. Tu crains un prairial. » (Il m'a interrompu pour me faire observer, qu'en prairial dernier, il étoit à Saint Omer, et que chaque jour il verse des larmes amères sur les désastres de cette époque.

J'ai continué: « Tu crains un prairial, et tu détestes un vendémiaire! et moi dans ma privée opinion, j'ai redoute l'un et l'autre; et si j'étois auprès des patriotes des démocrates aussi transcendans que tu l'as préjugé, et me mandant, je te confesse que je les dissuaderois, et empêcherois de se livrer à l'un plus qu'à l'autre. Prairial et vendémiaire sont également funestes à la chose publique. L'un a brisé les loix du peuple, l'autre a établi et assis celles des aristocrates. Je te sais, m'a-t-il dit, et si au 13 vendémiaire, je n'eus craints, non-seulement un déchirement affreux, mais de donner un exemple bien funeste à la tête des républicains victorieux, j'en eusse pendant trois jours seulement, travaillé la marche de manière à satisfaire les patriotes. Je ne l'ai pas fait, que l'occasion s'offre de nouveau, et l'on verra si je suis indigne de l'animadversion des royalistes. »

« Là il m'a semblé lancé; j'ai cru devoir me faire, et le laisser vaguer. « Oui, que le mouvement soit général et dirigé contre les royalistes, continua-t-il, j'ai du courage, j'ai des moyens, et l'on me jugera. Dernièrement encore, dès qu'on m'apprit que les murmures étoient dans les groupes, que les fractions du peuple s'agitoient, je me transportai au fauxbourg: j'y vis tout calme, paisible; si je l'eusse vu remuer, c'en étoit fait, je marchois avec lui; car c'est de lui, c'est par lui que je pense que se manifeste la volonté nationale. (Je n'ai pas perdu le mot.) Point du tout; ce n'étoient que quelques agitateurs ou quelques mal-adroits. Ce n'est point ainsi qu'il faut aller; ce n'est pas ainsi qu'on

doit espérer d'obtenir un plein succès, et puis vous seriez contre nous, *crucifige.* »

Et à qui donc se rallieroit-on ? A la cour de Vérone. Oui, mes amis, c'est là qu'on veut nous conduire, tandis que c'est cela qu'il faut tuer et anéantir. Vous devez, mon camarade, connoître mon esprit, mon sentiment, mes principes ; plus d'un patriote le savent aussi ; mon existence est liée à celle du peuple, à celle de la république. Croyez, ainsi que tous les vrais patriotes, que je ne négligerai rien pour leur succès, et ce n'est que pour les servir, que je résiste au désir qui me presse de démissionner, et de me retirer paisiblement dans une obscurité qui m'est bien chère. Venez-moi voir de tems en tems ; il m'a donné une carte, et sans mot dire, sinon, bon jour, citoyen, je me suis retiré. Il y a dans son discours quelques épisodes assez précieuses, une, entre autres, sur la faction d'Orléans, dont il seroit trop long de l'entretenir par écrit, et que je te communiquerai de vive voix, si c'est possible, ou par écrit, dans un autre moment. »

Salut, GR. G.

( Au dos est écrit : ) A GRAOCH. BAR.

Le journal officiel, le Rédacteur, semble prendre à tâche de rendre le gouvernement odieux et ridicule, par des impostures avérées ou de plattes escobaderies.

Un bruit général avoit annoncé le rappel de Villot commandant de Marseille. Quelques journalistes s'étoient servis du mot de *destitution* : aussi-tôt le Rédacteur, jouant sur les mots, de publier qu'il est autorisé à assurer que ce bruit est dénué de tout fondement ; que le directoire est extrêmement satisfait des services de Villot. On en conclut que le commandement de Marseille lui est conservé. Point du tout. Villot n'est pas *destitué* de son généralat, mais il est *rappelé* de Marseille. En conséquence, les amis de l'ordre sont dans la consternation, et les anarchistes ne peuvent contenir leur joie insultante. « Rappelé ou destitué, dit la Sentinelle, toujours est-il vrai qu'il ne peut plus exercer le pro-consulat (c'est-à-dire maintenir la paix), et que Marseille (lisez le brigandage à Marseille) va respirer. » Cependant s'il étoit vrai que Pichegru remplaçât Villot, il est à présumer que la joie de Louvet en seroit tempérée.

On ne sait encore rien d'officiel sur l'engagement qui a eu lieu en Italie ; tout ce qu'on débite, c'est que l'ennemi nous a attaqués du côté de l'Adige ; que nos avant-postes ont été contraints de se replier ; que l'armée française s'est bientôt ébranlée ; qu'elle a repoussé l'ennemi qui a perdu 1000 à 1200 hommes, dont cinq cents prisonniers, comme nous l'avons dit, et que deux pièces de canon sont tombées en notre pouvoir. On assure que l'engagement a fini par être général.

On prépare les plus grands coups de ce côté : les républicains transpadane et cispadane ont équipé 25000 hommes qui, joints à nous, marcheront à Lorette et à Rome, etc.

On ne peut assurer, dit aujourd'hui un journaliste, que le gouvernement ait renoncé à une expédition contre

l'Angleterre ; mais ce qui est certain, c'est que le général Hoche pense que son entreprise étoit inmanquable. La tempête n'est pas, selon lui, ce qui a fait échouer l'expédition ; la principale cause qu'il en donne, est l'indiscipline de nos marins, et la foiblesse de notre code maritime. L'espèce d'hommes qui se consacre au service des mers, ne peut être conduite utilement que par des loix sévères. Hoche accuse ensuite de son malheur la frégate qu'il montoit, dont la mauvaise marche, jointe aux brumes, a empêché l'ensemble nécessaire au succès de cette expédition.

Il pense que si Bouvet ne se fût point opposé à la courageuse résolution de Grouchy, l'expédition eût eu lieu, malgré tous les obstacles qu'elle avoit rencontrés. Il pense qu'avec les troupes qu'il avoit sous ses ordres, et les intelligences qu'il s'étoit ménagées, l'Irlande ne pouvoit opposer de résistance suffisante contre les 6 à 8,000 hommes qui s'y seroient réunis.

Il se loue beaucoup du généreux dévouement de l'administration du Finistère, dont le zèle a surmonté tous les obstacles qu'opposoit au départ de la flotte la pénurie de plusieurs objets de première nécessité. Les administrateurs eux-mêmes, se sont cotisés pour subvenir aux besoins essentiels : aussi le premier soin du général a-t-il été de soulager ce département, en donnant des ordres, dès le moment de son arrivée à la Rochelle, pour que l'armée d'Irlande fût répartie dans les départements voisins.

M. Salomon, ci-devant conseiller-clerc au parlement de Paris, accusé d'avoir entretenu des correspondances avec la cour de Rome, a paru aujourd'hui devant le tribunal criminel du département de la Seine. S'il faut juger des intentions du gouvernement à l'égard du prévenu, par la conduite de son commissaire auprès de ce tribunal, on ne peut nier que le directoire ne mette un très-grand intérêt à la condamnation de M. Salomon ; car il n'est point d'incident, il n'est point de contestation qui n'aient été élevés par le citoyen Desmaisons. Avant l'ouverture des débats, le commissaire, craignant sans doute la décision favorable du jury, et comptant davantage sur la dévotion d'une commission militaire aux vœux du gouvernement, vouloit que l'accusé fût renvoyé devant cette commission pour être jugé comme espion ; mais le tribunal a fait justice de cette ridicule prétention, en maintenant sa compétence. Après la lecture de l'acte d'accusation, acte basé presque en entier sur des lettres interceptées, le défenseur de l'accusé, le citoyen Belard, a élevé une question de la plus haute importance ; il a demandé que toutes ces lettres fussent rejetées hors des débats, parce qu'elles n'auroient pu se trouver entre les mains du gouvernement ; que par suite d'un délit, celui de la violation du secret des lettres. Nous voudrions pouvoir suivre l'orateur dans tous les moyens qu'il a développés avec autant de clarté que d'éloquence, pour prouver que le directoire n'avoit pas le droit de s'approprier les lettres dont il auroit violé le secret, et d'en faire ensuite un crime à un individu devant la justice. Il a démontré que la morale étoit dans cette circonstance d'accord avec la législation et la jurisprudence ancienne et moderne, pour ne point accorder ce droit au gouvernement.

Nous pensons que le tribunal auroit pu l'honorer en consacrant, par sa décision, les principes exposés par le citoyen Bélard; mais il a jugé autrement, en ordonnant que les débats soient continués, en l'état où se trouvoit la procédure. Cette affaire sera jugée définitivement demain.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 5 pluviôse.

Le président proclame le résultat du scrutin qui a eu lieu hier.

La commission des inspecteurs est composée de Freilhard, Savary, Daubermesnil, Grenier et Doucet.

La commission chargée de la surveillance de la trésorerie, est composée de Berlier, Mathieu, Eschasseriadix aîné, Cambacérés, et Guyton-Morveau.

Un secrétaire donne ensuite lecture d'un message du directoire, que le conseil avoit reçu dans son dernier comité secret.

Les vols et les brigandages, y est-il dit, se multiplient par tout d'une manière alarmante; ces désordres prennent leur source dans la lenteur, dans l'inaction même de la justice, et l'on ne peut espérer de les voir cesser qu'autant que les magistrats seront mis à portée de remplir les fonctions importantes et pénibles qui leur sont confiées. Leur dénuement est absolu, et dans la détresse où les ont plongés des sacrifices perpétuels, ils se voient la plupart forcés d'abandonner leur poste.

Le directoire invite donc le conseil à prendre en considération la situation des directeurs de jury, des présidens des tribunaux correctionnels, de leurs greffiers, des accusateurs publics, et à leur accorder une indemnité proportionnée à l'importance de leurs travaux.

Ce message est renvoyé à l'examen d'une commission spéciale.

Daunou donne la troisième lecture du tableau des députés à élire par chaque département; il est mis aux voix et adopté. Nous l'avons déjà fait connoître.

Sur le rapport de Maliger, le conseil met à la disposition des commissaires de la trésorerie, la somme de 104,000 francs.

On avoit renvoyé à une commission spéciale différentes propositions tendantes, les unes à établir dans la Corse le régime constitutionnel, les autres à y organiser des bataillons et à diminuer les contributions auxquelles elle est assujettie. Chiappe, au nom de cette commission, expose qu'avant de présenter des mesures, elle a cru devoir demander des renseignemens sur la situation actuelle de cette isle, et il propose en conséquence d'adresser à cet effet un message au directoire. Adopté.

Le conseil, en exécution d'un arrêté pris hier, procède ensuite au scrutin pour le renouvellement de la commission des finances.

Defermont au nom de la commission des finances, fait adopter un projet qui a pour but d'assurer au département de la guerre les fonds qui lui ont été affectés pour les dépenses de la campagne prochaine sur le produit des

(4)

quatre derniers sixièmes du 4<sup>e</sup> quart des biens nationaux vendus.

Defermont paroît à la tribune pour soumettre un projet dont les bases ont été arrêtées en comité secret.

Voici les articles adoptés :

Art. I<sup>er</sup>. Les acquéreurs de biens nationaux, en exécution de la loi du 28 ventose dernier, ne pourront payer qu'en numéraire ce dont ils restent redevables.

II. Chaque acquéreur ou son ayant droit, lors du paiement en germinal prochain, fournira aux mains du receveur des domaines, une obligation pour chacun des sixièmes dont il restera débiteur; au moyen de quoi le receveur lui donnera une quittance finale qui sera portée sur l'expédition du contrat d'acquisition, que l'acquéreur sera tenu à cet effet de lui présenter.

III. Toutes sommes payées par anticipation, soit en numéraire, soit en mandats au cours, sur les quatre derniers sixièmes, seront stipulées d'abord sur le troisième sixième, et successivement sur les autres, où il y a de l'exécédent.

IV. L'intérêt fixé à 4 pour cent par an, par la loi du 13 thermidor, sera ajouté au principal, et compris dans les obligations.

V. Ces obligations emporteront privilège de préférence sur le bien pour lequel elles auront été souscrites. Elles seront payables de trois mois en trois mois. En conséquence, la première pour le quatrième sixième, sera à trois mois de date, la deuxième à six mois, et la troisième à neuf.

Chaque obligation sera soumise à la formalité de l'enregistrement, mais sans frais.

En cas de non-paiement des obligations à leur échéance, il sera procédé contre le débiteur de la manière prescrite par les lois. — Le bien sera revendu dans les formes établies par ladite loi du 16 brumaire.

VI. La revente au préjudice du débiteur, engagant l'acquéreur à remplir toutes les conditions auxquelles le premier débiteur n'aura point satisfait.

VII. Les obligations souscrites resteront entre les mains des receveurs des domaines.

VIII. Les fonds destinés aux dépenses de la guerre par la loi du 16 nivose, seront affectés de la manière suivante : savoir, 20 millions sur la recette de germinal prochain, 20 millions sur celle de messidor, et 10 millions sur celle de vendémiaire prochain.

IX. Au moyen de cette application, la république reste entièrement dessaisie desdits 50 millions.

La discussion continue sur le divorce; elle est de nouveau ajournée.

La séance se termine par la proclamation du résultat du scrutin, qui a eu lieu pour la commission des finances. Les suffrages se sont réunis sur Cambacérés, Chassagnon, Guyton-Morveau, Freilhard, Villers, Monnot, Dubois des Vosges, Mathieu, et Bertrand (du Bas-Rhin).

J. H. A. POUJADE-L.